

PROCES VERBAL SUCCINCT
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 Juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DIX-NEUF JUIN à 18 h 45 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.
La Séance a été publique.

Etaient présents :

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, M. Grégoire BAILLEUX, Mme Marinette CORNE, Mme Christine GUYON, Mme Valérie CHENEAU, M. Jérôme NEVEU, M. Jean-Sébastien HALLAIN, M. Jérôme HOYAU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ, M. Daniel SOLET, Mme Corinne LECOMTE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Sheila ROQUILLET donne pouvoir à Mme Marinette CORNE

Absents excusés :

Mme Caroline GICQUEL

Convocation du 09 Juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2023
- 3 Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire
- 4 Choix du coordonnateur SPS pour fonderie
- 5 Validation de travaux évoqués en commission travaux
- 6 Services périscolaires : Portail familles
- 7 Tarifs des services périscolaires
- 8 Subventions aux associations
- 9 Informatique Mairie
- 10 Informations diverses et Tour de table

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

☞ Retirer 1 point : Les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire

☞ Ajouter 1 point : Tarifs de certaines consommations au Café Culturel

Les Membres présents approuvent à l'unanimité ces modifications.

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 15 Mai 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 Mai 2023 :

VOTE : POUR 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (M. Hallain et Mme Guyon)

3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal

4 – CHOIX DU COORDONNATEUR SPS POUR LA FONDERIE

Dans le cadre des travaux de dépollution extérieure du site de la fraiche SAMREV, un coordonnateur SPS doit être désigné.

Délibération n° 22-06.01 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ **RETIENT** la proposition de la société BET DECID d'un montant de 1 789 € HT soit 2 146.80 € TTC.
- ☛ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant.

5 – VALIDATION DE TRAVAUX EVOQUES EN COMMISSION TRAVAUX

L'acquisition d'un désherbeur thermique permettrait aux agents des services techniques de mieux appréhender les pousses des mauvaises herbes.

Délibération n° 22-06.02 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ **RETIENT** la proposition de la société PISSIER d'un montant de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC.
- ☛ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant

6 – SERVICES PERISCOLAIRES : PORTAIL FAMILLES

Le Portail Famille est une interface qui permet aux parents d'inscrire leurs enfants aux différents services périscolaires par internet.

Cette mise en place se fera pour la rentrée scolaire du mois de septembre 2023.

Délibération n° 22-06.03 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ **ADOpte** le projet d'acquisition du logiciel Portail famille Cityviz pour un montant initial de 3 560,00 € HT soit 4 272,00 € TTC.
- ☛ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, y compris les renouvellements annuels de l'abonnement.

7 – TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Les tarifs seront désormais votés pour l'année scolaire.

Délibération n° 22-06.04 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- ☛ **VOTE** les tarifs exposés ci-dessus,
- ☛ **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.
- ☛ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 22-12.07 du 20 décembre 2022

	Tarifs au 1^{er} septembre 2023
Repas maternelle	4.20 €
Repas primaire	4.70 €
Repas adulte	5.50 €
Garderie (par heure) Facturé par tranche de 30 minutes	2.80 €

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Délibération n° 22-06.05 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

☛ **VOTE à la majorité (1 abstention)** la subvention ci-après :

1 000 € : Association Jeunesse et Loisirs de Gasville-Oisème

☛ **VOTE à l'unanimité** la subvention ci-après :

200 € : Atelier d'Art Vibratoire Gasville-Oisème

☛ **PRECISE** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits votés au Budget Primitif 2023, à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé"

9 – INFORMATIQUE MAIRIE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de revoir le système informatique de la Mairie.

Délibération n° 22-06.06 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☛ **RETIENT** la proposition EKSAE pour le transfert des données d'un montant de 2 925.00 € HT soit 3 510.00 € TTC.

☛ **AUTORISE** le Maire à signer les contrats correspondant à cette mise en place

10 – TARIFS POUR LE CAFE CULTUREL

Monsieur le Maire informe de la nécessité de voter des tarifs pour des boissons complémentaires.

Délibération n° 22-06.07 du 19 Juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☛ **VOTE** le tarif de 1.80 € pour la bouteille de 33 cl pour les limonades saveur CITRON GLACÉ et MOJITO.

11. INFORMATIONS DIVERSES

Nous n'avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

Registre des Décisions du Maire

N° de décision	Date de la décision	Objet
01 / 2023	17 Mai 2023	Marché de démolition / dépollution de l'ancienne fonderie SAMREV : Mise à jour du montant des prestations sous-traités à la société SOLREM.

La séance est levée à 20 h 10

Le Maire,
Romain ROHAULT



Le Secrétaire de séance,
Dominique HUETZ